III. L'Église – Temple de l'Esprit Saint- CEC

797 " Ce que notre esprit, je veux dire notre âme, est à nos membres, l'Esprit Saint l'est aux membres du Christ, au Corps du Christ, je veux dire l'Église " (S. Augustin, serm. 267, 4 : PL 38, 1231D). " C'est à l'Esprit du Christ comme à un principe caché qu'il faut attribuer que toutes les parties du Corps soient reliées, aussi bien entre elles qu'avec leur Tête suprême, puisqu'il réside tout entier dans la Tête, tout entier dans le Corps, tout entier dans chacun de ses membres " (Pie XII, Enc. " Mystici Corporis " : DS 3808). L'Esprit Saint fait de l'Église " le Temple du Dieu Vivant " (2 Co 6, 16 ; cf. 1 Co 3, 16-17 ; Ep 2, 21) :

C'est à l'Église elle-même, en effet, qu'a été confié le Don de Dieu. (...) C'est en elle qu'a été déposée la communion avec le Christ, c'est-à-dire l'Esprit Saint, arrhes de l'incorruptibilité, confirmation de notre foi et échelle de notre ascension vers Dieu (...) Car là où est l'Église, là est aussi l'Esprit de Dieu ; et là où est l'Esprit de Dieu, là est l'Église et toute grâce (S. Irénée, hær. 3, 24, 1).

798 L'Esprit Saint est " le Principe de toute action vitale et vraiment salutaire en chacune des diverses parties du Corps " (Pie XII, enc. " Mystici Corporis " : DS 3808). Il opère de multiples manières l'édification du Corps tout entier dans la charité (cf. Ep 4, 16) : par la Parole de Dieu, " qui a la puissance de construire l'édifice " (Ac 20, 32), par le Baptême par lequel il forme le Corps du Christ (cf. 1 Co 12, 13) ; par les sacrements qui donnent croissance et guérison aux membres du Christ ; par " la grâce accordée aux apôtres qui tient la première place parmi ses dons " (LG 7), par les vertus qui font agir selon le bien, enfin par les multiples grâces spéciales [appelés " charismes "] par lesquels il rend les fidèles " aptes et disponibles pour assumer les diverses charges et offices qui servent à renouveler et à édifier davantage l'Église " (LG 12 ; cf. AA 3).